

UNE NOUVELLE MESURE POUR UNE EXPÉRIENCE ENCORE PLUS SÉCURITAIRE

Cher public,

Comme vous le savez, le ministre de la Santé du Québec, Christian Dubé, a confirmé que les salles de spectacles devront exiger le passeport vaccinal à compter du 1^{er} septembre.

Afin de vous offrir la meilleure expérience qui soit et une soirée agréable dans un contexte encore plus sécuritaire, voici comment ça se passera lors de votre arrivée à la salle Odyssee.

À l'entrée, les spectateurs de 13 ans et plus devront présenter leur preuve vaccinale (avec l'application *VaxiCode*, ou imprimée en format papier ou format PDF sur un appareil mobile) et une preuve d'identité avec photo¹.

Les résidents de l'Ontario ou d'autres provinces devront aussi présenter une preuve de vaccination officielle émise par leur province ainsi qu'une pièce d'identité avec l'adresse.

Veuillez noter que les autres mesures comme le port du masque, la distanciation et le lavage des mains demeurent en vigueur.

Si vous ne pouvez satisfaire à ces exigences, vous ne pourrez pas accéder à la salle Odyssee. De plus, si vous éprouvez des symptômes de la COVID ou si vous avez des craintes qui vous empêcheraient d'assister à votre spectacle, vous pouvez en tout temps opter pour un échange, une carte-cadeau ou le remboursement de vos billets, et ce, sans frais².

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à joindre l'équipe de la billetterie qui demeure à votre disposition au 819 243-2525 ou au salleodyssee@gatineau.ca.

Des informations concernant le passeport vaccinal se trouvent également sur le site www.quebec.ca

Au plaisir de vous retrouver!

L'équipe de la salle Odyssee

¹ 16 ans et plus : une preuve d'identité avec photo.

12 à 16 ans : une preuve d'identité sans photo est acceptée.

Moins de 12 ans : pas besoin de fournir de passeport ni de carte d'identité.

² La demande d'échange ou de remboursement doit obligatoirement être formulée avant la tenue du spectacle.

Si le spectacle a déjà été présenté, la demande pourrait être refusée.